

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDRY Philippe - COUTANT Christelle - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIMBAUD David - RIVIERE Martine.

Procurations : Mme BREMAUD Emeline à Mme GIRARDEAU Nadège
M. CHAPLEAU Dominique à M. BAULAN Norbert, Adjoint

Absent excusé : M. BAUDIN Laurent

M. NERRIERE Didier a été élu secrétaire de séance.

30-2016 : Liste préparatoire au jury d'assises 2017

Le Conseil Municipal a tiré au sort 6 jurés pour établir la liste préparatoire à transmettre au Tribunal de Grande Instance.

Les personnes concernées seront prochainement informées par courrier

31-2016 : Régie « activités du service jeunesse » : détermination du montant des camps et actualisation des tarifs des activités

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dans le cadre de la régie de recettes « activités du service jeunesse », de déterminer le montant des camps d'été et d'actualiser les tarifs des activités jeunesse, à compter du 1^{er} juillet 2016, comme suit :

Sport découverte :

Abonnement annuel de septembre à juin :

- Par séances hebdomadaires d'1H00 pour les 4-5 ans : 40 €

- Par séances hebdomadaires d'1H30 pour les 6-9 ans : 60 €

Multisports :

Abonnement annuel de septembre à juin :

- Par séances hebdomadaires d'1H30 pour les 10-12 ans : 60 €

Animations ponctuelles :

- Sorties « de consommation » : bowling, patinoire, laser game, karting, accrobranche, ... : 12 €

- Sorties extérieures avec transport (sans activité de consommation) : 10 €

- Sorties, goûters ou consommations comprises : 7 €

- Animations sportives : piscine, multisports + goûter, découverte de nouveaux sports + goûter : 4 €

- Animations d'intérieur : karaoké, jeux de société/stratégie + crêpes/gaufres, jeux vidéo + pizza : 3 €

Camps d'été :

- Camps d'été : 142 € le séjour de 4 jours en 2016

(conditions de remboursement : maladie sur justificatif médical et événement familial majeur sur justificatif)

Concernant cette régie, Monsieur le Maire rappelle les modalités de perception suivante : toute participation à une activité n'est acceptée qu'après paiement auprès de la régie par chèque ou en espèces, le régisseur remettant à l'usager une quittance du carnet à souche pour preuve de l'inscription et du paiement (concernant les abonnements, si nécessaire remboursement au prorata de la séance).

Chaque début de mois, le montant des inscriptions du mois précédent sera versé auprès du Trésor Public.

32-2016 : Aménagement de sécurité « route de Mesnard-la-Barotière » : attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation (procédure adaptée) réalisée concernant les travaux d'aménagement de sécurité « route de Mesnard-la-Barotière ». Cette consultation s'est clôturée le 15 avril dernier et deux entreprises ont transmis une proposition, s'élevant à :

CHARPENTIER T.P.	39 454,25 € HT
SOFULTRAP	40 935,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (hormis M. RIMBAUD David, cadre dans l'entreprise concernée, qui s'est retiré de la salle au moment du vote) décide de confier le marché à l'entreprise CHARPENTIER T.P. pour un montant de 39 454,25 € H.T. (entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis).

33-2016 : Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique en cours relative à la demande de M. Thomas BAUDON d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles au lieu-dit « Ardannes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique en cours (se déroulant du 23 mai au 24 juin 2016 inclus) concernant la demande formulée par M. Thomas BAUDON en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après construction de deux bâtiments au lieu-dit Ardannes, un élevage en augmentation de 7 500 canards et 75 944 poulets standards (soit 83 444 animaux équivalents volailles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une contre, n'émet aucune objection à la construction et à l'exploitation de cet élevage de volailles.

Questions diverses :

- **Eclairage public passage piéton à la Souchais en traversée de la déviation :** le Conseil Municipal fait le choix d'un éclairage LED, plus coûteux, mais par ailleurs plus économique en consommation.

- **Surveillance des élèves de l'Ecole Saint Joseph pendant la pause méridienne :** cette surveillance n'étant plus assurée par l'OGEC à compter de la rentrée 2016, le Conseil Municipal décide de ne plus introduire dans le calcul du coût de fonctionnement par élève de l'Ecole Publique (base du contrat d'association) le temps des agents communaux.

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD

